



GDK Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren
CDS Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CDS Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità

COMMUNIQUE DE PRESSE

98.1\DF

Berne, le 14 février 2007

Les cantons lancent une offensive cybersanté (eHealth)

Le comité directeur de la Conférence des directeurs sanitaires (CDS) a adopté la déclaration d'intention en annexe concernant la cybersanté. Les directrices et directeurs cantonaux de la santé apportent ainsi leur soutien à la "stratégie nationale de cybersanté" de la Confédération qui vient d'être mise en consultation. Pour concrétiser cette stratégie, ils sont prêts à participer activement à des projets pilotes cantonaux. La carte d'assuré avalisée ce matin par le Conseil fédéral servira de moyen d'identifier électroniquement les patients.

Les technologies modernes d'information et de communication offrent une multitude de possibilités d'améliorer considérablement la qualité et l'efficacité des soins médicaux et de santé. Un regard du côté de l'étranger montre qu'il existe actuellement suffisamment de solutions techniques éprouvées pour une mise en réseau de données du patient conforme à la protection des données, entre les différentes institutions du domaine de la santé (hôpitaux, cabinets médicaux, pharmacies, etc.). La stratégie nationale de cybersanté de la Confédération, élaborée en collaboration avec la CDS, se nourrit des développements de pays voisins et définit des buts concrets à atteindre. D'une part, un échange structuré de données médicales devra être rendu possible au niveau national d'ici à 2012 et, d'ici à 2015, un dossier électronique du patient à vie devra avoir vu le jour. D'autre part, il s'agit d'améliorer l'accès à des informations de santé de qualité sur Internet, p. ex. via des labels de qualité (cf. lien pour télécharger la stratégie au verso).

Par sa déclaration d'intention relative à la cybersanté, la CDS confirme qu'elle en soutient l'orientation générale et entend s'engager en faveur de son application rapide. Celle-ci devra commencer principalement par des projets concrets de cybersanté dans les cantons. La création de normes techniques unifiées avec la participation de tous les milieux intéressés devra être abordée en priorité. Pour accomplir ces tâches, il est prévu de mettre sur pied un organe de coordination "Cybersanté Confédération-CDS". En matière d'identification du patient, la nouvelle carte d'assuré dont l'introduction au 1.1.2009 a été décidée ce matin par le Conseil fédéral est une véritable opportunité. Afin que cette carte puisse être utilisée de manière non bureaucratique dans les projets pilotes cantonaux, le parlement fédéral est maintenant interpellé pour ancrer dans la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) l'élargissement de son emploi.



Les cantons suivants planifient actuellement des projets cybersanté de grande envergure:

- Bâle-Ville, Bâle-Campagne et la circonscription de Lörrach; projet de télémédecine transfrontalière.
- Genève: réseau informatisé de santé se basant sur une conception modifiée de „e-toile“.
- Lucerne: un projet d'échanges de données électroniques entre l'hôpital cantonal et les médecins de premier recours (surtout lettres de sortie) et un projet de téléradiologie entre l'hôpital cantonal et d'autres hôpitaux sont en cours et en train d'être élargi.
- Cantons de Suisse orientale¹ sous l'égide du canton de St-Gall: numérisation de la procédure de garantie de paiement et projet MediSwiss (modèle de réseau de santé informatisé).
- Tessin: depuis 2004 court un projet pilote de carte de santé informatisée (rete sanitaria) et l'on planifie actuellement la prochaine étape pour la mise en place d'un réseau de santé informatisé.

D'autres cantons sont également vivement intéressés à l'exécution de projets pilotes cybersanté et sont en discussion avec des partenaires potentiels.

Pour tous renseignements:

Concernant la déclaration d'intention et la stratégie nationale:

Michael Jordi, secrétaire central suppléant CDS 031 356 20 20

Concernant les différentes projets pilotes:

Carlo Conti, conseiller d'Etat (Bâle-Ville) 061 267 95 21

Jean-Marc Guinchard, directeur général de la santé du canton de Genève 079 248 64 70

Hanspeter Vogler, juriste du département de la santé du canton de Lucerne 041 228 60 94

Heidi Hanselmann, conseillère d'Etat (St-Gall) 071 229 35 70

Patrizia Pesenti, conseillère d'Etat (Tessin) 091 814 44 80

Annexe:

Déclaration d'intention du comité directeur CDS en matière de cybersanté du 25.1.2007

Lien pour télécharger la "stratégie nationale de cybersanté":

<http://www.bag.admin.ch/themen/krankenversicherung/00305/03505/index.html?lang=fr>
(version française suivra dans les prochains jours)

ou: <http://www.bag.admin.ch> -> „thèmes“ -> „assurance-maladie“ -> „projets“
-> „eHealth“

¹ La CDS de Suisse orientale (GDK-Ost) se compose des cantons de Zurich, Glaris, Schaffhouse, les deux Appenzell, St-Gall, Grisons et Thurgovie.